



Cartographie numérisée 2006 de  
l'occupation du sol sur le secteur du  
Petit plan du Bourg et du Vigueirat

## Cahier des charges

### Maître d'ouvrage :

Syndicat Mixte de gestion  
du Parc naturel régional de Camargue  
Mas du Pont de Rousty  
13 200 ARLES

## Sommaire :

1. Présentation du projet.....	2
1.1. Contexte : .....	3
1.2. Enjeu : .....	3
2. Objet .....	3
3. Méthodologie retenue .....	4
3.1. Etape 1 : .....	4
3.1.1. Missions aériennes : .....	4
3.2. Etape 2 : .....	4
3.2.1. Numérisation : .....	4
3.3. NATURA 2000 : .....	5
4. Contraintes réglementaires.....	5
4.1. Propriété des données : .....	5
5. Renonciation.....	5
6. Litiges .....	5
7. Modalités d'exécution .....	6
7.1. Calendrier prévisionnel : .....	6
7.2. Equipe et références : .....	6
7.3. Proposition : .....	6
7.4. Suivi de l'opération : .....	6
8. Mode de passation : .....	7
9. Modalités de paiement : .....	7

## 1. Présentation du projet

## 1.1. Contexte :

Le Parc naturel régional de Camargue (P.N.R.C), situé à l'extrémité occidentale du Département des Bouches-du-Rhône et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, couvre un territoire continental de 86 300 hectares. Il s'étend sur une partie du territoire de la commune d'Arles et sur la totalité du territoire de la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer. Le P.N.R.C compte 7 400 habitants, ce qui le place parmi les trois Parcs naturels régionaux les moins peuplés de France. Les espaces urbanisés regroupent les zones d'habitation et d'activités, à travers deux centres urbains : les Saintes-Maries-de-la-Mer (environ 2 400 habitants) et Salin-de-Giraud (environ 2 000 habitants).

Le P.N.R.C souhaite engager une campagne d'acquisition de données numériques sur le territoire d'étude de la révision de sa charte. Cet espace correspond au secteur du Plan du Bourg et du Vigueirat.

## 1.2. Enjeu :

L'enjeu du projet de cartographie numérisée de l'occupation du sol 2006 est de pérenniser un suivi régulier des milieux afin d'accompagner le P.N.R.C dans ses missions de préservation, de valorisation et de connaissance de son territoire.

L'acquisition de données numériques relatives à l'occupation du sol 2006 répond à plusieurs objectifs :

- Un outil d'aide à la décision pour l'aménagement du territoire
- Un outil de travail collaboratif pour les chargés de mission du Parc et des partenaires,
- Un outil de communication vers les acteurs du territoire,
- Un outil d'information vers le public.

## 2. Objet

Ce cahier des charges a pour objet de confirmer les rôles du prestataire dans le cadre de la réalisation de l'opération « Occupation du sol 2006 sur le secteur du Petit plan du Bourg et du Vigueirat » qui consiste d'une part en la cartographie numérisée de l'ensemble des milieux (agricoles, naturels et autres) et d'autre part, à l'intégration de la nomenclature NATURA 2000 sur la typologie de l'ensemble des données numériques du territoire du P.N.R.C et de sa zone d'étude.

### **3. Méthodologie retenue**

#### **3.1. Etape 1 :**

##### **3.1.1. Missions aériennes :**

- trois missions aériennes à basse altitude réparties sur les périodes hiver - début été - automne afin de photographier et de percevoir avec finesse l'ensemble des milieux agricoles et naturels.

#### **3.2. Etape 2 :**

##### **3.2.1. Numérisation :**

- photo-interprétation et classification numérique se feront selon la typologie de l'occupation du sol établie en 2001.
- vérifications de terrains pour valider les données aériennes.
- numérisation de l'ensemble des milieux sur fonds IGN Orthophoto 2004 à grande échelle (1/2500 à 1/5000).
- respect de la qualité et de la cohérence géométrique des données numériques.
- un document de synthèse sera établi contenant le rappel de la méthodologie utilisée (photo-interprétation, typologie des habitats, etc.) ainsi que les méta-données.

Le référentiel utilisé pour numériser les données est le fonds Orthophoto 2004 de l'I.G.N fourni par le maître d'ouvrage. Les données seront restituées soit dans le format natif du logiciel S.I.G Geoconcept soit, à défaut, en .shp. Le système de projection retenu est le Lambert 2 étendu.

L'organisation technique de l'opération incombe au prestataire de service. Le matériel

nécessaire à la première phase de l'opération (survol aérien, appareil photo, diapositives, ordinateurs de saisie, etc.) est celui du prestataire de service.

### **3.3. NATURA 2000 :**

- Intégration de la nomenclature NATURA 2000 sur la typologie de l'occupation du sol 2006 sur le périmètre actuel et sur la zone d'étude du P.N.R.C.

## **4. Contraintes réglementaires**

### **4.1. Propriété des données :**

Le maître d'ouvrage de l'opération est le Parc naturel régional de Camargue. Il est de ce fait le propriétaire des données au regard des textes et règlements en vigueur, notamment selon l'article L122.2 du Code de la Propriété Intellectuelle (Loi n°92-597 du 1<sup>er</sup> juillet 1992). Ces données demeurent la propriété du maître d'ouvrage dans la mesure où celles-ci conservent le caractère de leur originalité, telle que cette notion est définie par le Code de la Propriété Intellectuelle. Le prestataire est l'auteur des données. Une convention spécifique sera établie entre le propriétaire et l'auteur des données afin de rappeler le cadre réglementaire et dresser les obligations de chacun.

## **5. Renonciation**

En cas d'inexécution de ses obligations contractuelles par l'une des parties, l'autre partie peut résilier de plein droit après un délai de trente jours suivant la mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet.

## **6. Litiges**

En cas de désaccord persistant entre les parties, les litiges pourront être portés devant la juridiction compétente ; toutefois, les contractants s'efforceront de parvenir à une conciliation en recourant, le cas échéant, à un expert désigné par les deux parties.

## **7. Modalités d'exécution**

### **7.1. Calendrier prévisionnel :**

- Remise des propositions : 20 mars 2006
- Examen et choix du prestataire : 21 mars 2006
- La livraison des données numériques se fera au plus tard le **31 décembre 2007**. Au-delà, des pénalités de retard de 1% du montant hors taxe de l'étude seront appliquées par jour de retard.

### **7.2. Equipe et références :**

Le prestataire précisera dans son offre l'équipe qu'il entend affecter à la mission, en particulier la qualification et l'expérience des intervenants. Dans sa proposition technique, le prestataire devra montrer qu'il pourra mobiliser les capacités et compétences requises pour mener à bien sa mission dans l'exploitation des Systèmes d'Information Géographique (S.I.G.) et dans la connaissance des milieux naturels spécifiques aux zones humides.

### **7.3. Proposition :**

Le prestataire fournira une proposition financière détaillée a minima de sa prestation en fonction des étapes de la mission et du personnel mis à disposition. Il fournira également un planning prévisionnel de la mission.

### **7.4. Suivi de l'opération :**

Le prestataire devra rester en contact étroit et permanent avec le Maître d'Ouvrage durant tout le déroulement de la mission. Le Parc sera informé de manière régulière de l'avancée de l'opération, et de son bon déroulement.

Un comité de pilotage sera mis en place comprenant :

- les responsables du suivi de l'opération : Philippe ISENMANN et Régine GREVY,
- le responsable du service développement durable du territoire du Parc : Régis VIANET.
- d'autres experts scientifiques non encore déterminés à ce jour.

Trois réunions du Comité de Pilotage devront avoir lieu et seront animées par le prestataire :

- une première réunion de *mise en route de l'opération*, durant laquelle seront présentés et validés la ligne directrice et les objectifs opérationnels de la mission,
- une seconde réunion *intermédiaire* permettra de valider le premier lot de données relatif à l'ensemble des milieux agricoles restitué le 30 juin 2007.
- une dernière réunion de *restitution finale* du travail le 31 décembre 2007.

## **8. Mode de passation :**

La prestation sera confiée au prestataire par le Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, sous forme de lettre de commande.

## **9. Modalités de paiement :**

Les modalités de paiement feront l'objet d'une convention spécifique.

Les offres seront jugées sur ***les capacités du prestataire à traiter les différents aspects du travail demandé et à respecter les contraintes techniques mentionnées***. Les coûts d'intervention et les références du prestataire seront également examinés avec intérêt.

Personne à contacter :

Philippe ISENMANN – chargé de mission SIG

tel : 04.90.97.19.76 – sig@parc-camargue.fr